

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze février, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUNEUF DE GALAURE, dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raphaël BRUN, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
présents : 12
votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2021.

Présents : MM. BLAIN, BONIN, BOUCHET, BREGOLI, BRUN, BURLON, COQUERAY, MENAGER, SAADI, SANDON, SHERWIN, VIGIER.

Excusés : MM BARNAUD (pouvoir à SHERWIN), BELIC (pouvoir à MENAGER), BENOÎT (pouvoir à BRUN), CHELS (pouvoir à SANDON), CURCIO (pouvoir à VIGIER), MARGARITO (pouvoir à BLAIN) ROBERT (pouvoir à BURLON).

Secrétaire de séance : Mme VIGIER.

Objet : URGENCE DE LA SEANCE (DCM 01)

Conformément à l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'urgence de la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :
- VALIDE l'urgence de la séance.

Objet : DEMANDES DE SUBVENTION ZONE D'ACTIVITE LUDIQUE ET SPORTIVE. (DCM 02)

Le Comité Consultatif Travaux a rencontré le Maître d'œuvre de la Société STADIA qui a travaillé sur le projet d'aménagement du complexe sportif, situé à proximité du gymnase communal, de l'école publique, du lycée des Mandailles, du Camping Privé « Château de Galaure » et de la piscine intercommunale. Le pourtour du stade de football, des deux terrains de tennis et d'un ancien terrain de pétanque est un ensemble de terrains communaux et cette étude valorise cet espace en créant une zone dédiée aux activités sportives, scolaires et de détente avec des zones distinctes par tranches d'âges. Cet aménagement permettra aux jeunes, aux familles et à l'ensemble des castelneuvois d'avoir un lieu pour se retrouver, jouer, faire du sport, ces équipements manquant spécifiquement à CHATEAUNEUF DE GALAURE.

Le projet global présenté étant estimé à 1 335 010.00 euros HT, Monsieur le Maire envisage de prioriser une première tranche de travaux comprenant :

- L'aire de jeux d'enfants	128 500.00
- Le City Park	57 450.00
- Le Pump Track	74 000.00
- L'aménagement piétonnier	43 300.00
- L'intégration paysagère	25 000.00
- La maîtrise d'œuvre	3 500.00

COÛT PREVISIONNEL 331 750.00 € HT

Il propose de demander des subventions auprès du Département de la Drôme, de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et présente le **plan prévisionnel de financement** suivant :

Département	25 %	82 938.00
DETR	25 %	82 937.00
Région AURA	30 %	99 525.00
Commune	20 %	66 350.00

TOTAL 331 750.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 01 abstention et 18 voix POUR :

- APPROUVE le projet présenté pour un montant de 331 750.00 euros,
- SOLLICITE auprès du Département de la Drôme une subvention d'équipement au taux de 25 %
- SOLLICITE auprès de l'Etat une DETR au taux de 25 %
- SOLLICITE auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention au taux de 30 %
- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces dans le présent cadre.

DÉLIBÉRATIONS DE 1 À 2

PRESENTS	SIGNATURE ou cause empêchement signature
BLAIN	
BONIN	
BOUCHET	
BREGOLI	
BRUN	
BURLON	
COQUERAY	
MENAGER	
SAADI	
SANDON	
SHERWIN	
VIGIER	